

Kigali, le 05 OCT. 1992

N° 897 /03.00/CAB

Monsieur le Président de  
Parti politique participant  
au Gouvernement  
(TOUS)

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que dans sa séance du 29 septembre 1992, le Conseil des Ministres a jugé opportun que le programme du Gouvernement de transition à base élargie et la répartition des portefeuilles ministériels fassent l'objet de consultations entre les partis politiques participant au Gouvernement et le Front Patriotique Rwandais. Ces consultations constituent un appui aux négociations officielles qui restent du ressort du Gouvernement. Elles pourraient en outre constituer l'amorce d'un débat politique sur l'avenir du pays. Il serait préférable qu'elles se tiennent à Kigali.

Lors des dernières négociations d'Arusha, les deux délégations ont fait des propositions quant aux grands axes du programme du Gouvernement de Transition à base élargie. Je vous transmets en annexe le document harmonisé à partir des propositions des deux parties et devant encore faire l'objet de négociations.

A défaut d'un financement extérieur pour lequel des contacts sont en cours, le Gouvernement prendra en charge deux délégués par parti politique dans le cas où la réunion ne se tiendrait pas au Rwanda.

Je vous saurais alors gré de tenir ladite réunion soit dans l'un des quatre pays voisins ou encore au Kenya et de me communiquer la date et le lieu de la réunion ainsi que les noms de vos représentants au moins huit jours avant la tenue de la réunion.

En cas d'impossibilité de tenir ladite réunion, il va de soi que les négociations ne pourraient être suspendues mais que, au contraire, une solution alternative devrait être trouvée.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

NGOLINZIRA Honiface  
Ministre des Affaires Etrangères  
et de la Coopération.

Copie pour information à:

- Monsieur le Président de la République Rwandaise  
KIGALI.
- Monsieur le Premier Ministre  
KIGALI.

